



## XENOPUS LAEVIS

**Nom commun :** Xénope lisse

**Catégorie :** FAUNE

**Famille :** *Pipidae*

**Milieu :** Eau douce

**Origine géographique :** Afrique australe

**Nom anglais :** African clawed toad

**Auteur :** Daudin, 1802

**Introduction en France :** Métropole

### MODALITÉS DE GESTION

Au début des années 2000, l'espèce était présente sur une grande partie du département des Deux-Sèvres. Un plan d'action avait ainsi été lancé en 2011 par la communauté de communes de l'Argentonnais pour gérer les populations de Xénope lisse. Entre 2011 et 2013, plus de 15 000 individus ont ainsi été capturés. Le plan d'action s'est terminé en 2014.

- [Gestion du Xénope lisse en Argentonnais](#)

Depuis 2016, le programme européen intitulé « LIFE CROAA » (*Control strategies of invasive alien amphibians*) (LIFE15 NAT/FR/000864) se donne pour objectif d'améliorer l'état de conservation des populations locales d'Amphibiens autochtones, affaiblies par la présence d'espèces exotiques envahissantes d'Amphibiens. Parmi ses axes d'action, le programme vise à identifier et d'appliquer une stratégie optimale de lutte contre les amphibiens exotiques envahissants. Deux espèces présentes en France sont particulièrement ciblées : la [Grenouille taureau](#) (*Lithobates catesbeianus*) et le Xénope lisse (*Xenopus laevis*).

Dans le cadre du projet LIFE CROAA, des actions de contrôle - menés à la fois sur les stades larvaires, juvéniles et adultes - ont lieu sur plusieurs dizaines de sites colonisés, distribués sur les départements du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Le piégeage des individus s'effectue d'avril à novembre, à l'aide de nasses appâtées avec des croquettes pour animaux ou du foie. De nouvelles techniques de capture sont également expérimentées, dans le but d'augmenter l'efficacité des actions de contrôle, et ainsi préserver certains sites à enjeux (forte biodiversité et rôle pour la dispersion de l'espèce). La détection précoce de nouveaux sites colonisés à l'aide des sciences participatives est également mise en œuvre (exemple : lancement de quêtes INPN Espèces sur le Xénope lisse).

### MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Dans les années 1950, le Xénope lisse était très utilisé dans les laboratoires de recherche, notamment pour réaliser des tests de grossesse. En France, les premiers individus en milieu naturel sont observés dans le nord des Deux-Sèvres à la fin de l'année 2000 ([Thirion & Fouquet, 2003](#)). Un ancien centre d'élevage d'animaux, destinés au CNRS, serait à l'origine de leur introduction involontaire. Depuis, le Xénope a également été signalé en Maine-et-Loire.

Espèce opportuniste avec un fort potentiel reproducteur, le Xénope lisse constitue des populations parfois très denses ([Thirion & Fouquet, 2003](#)). La femelle peut pondre de 300 à 2 500 œufs deux à trois fois par an. Consommateur de poissons et d'invertébrés, mais également de larves et adultes d'amphibiens, il présente un risque majeur pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Une étude dans les Deux-Sèvres ([Grosselet et al., 2005](#)) a permis d'affirmer que le Xénope lisse a un impact significatif sur les espèces autochtones, tout particulièrement sur les populations de tritons (prédation des œufs). En conclusion, la colonisation des mares par cette espèce exotique se traduit par une érosion de la biodiversité, menaçant particulièrement les amphibiens autochtones. Le Xénope lisse peut coloniser tout type de milieu aquatique, tels que les mares, les étangs, les fossés, les bassins de récupération d'eaux de pluie, les bassins de lagunage ou encore les cours d'eau à faible courant et les bras morts de rivières. Porteur sain de la ranavirose et de la chytridiomycose, il présente également un risque de transmission de ces maladies pouvant causer de fortes mortalités chez les espèces indigènes d'Amphibiens ([Dejean et al., 2010](#)).

### Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

**Contributions :** Agnès Merlet, Audrey Trochet et Laurent Barthe (Société Herpétologique de France)

**Date de rédaction :** 08/06/2021, version 2.

## PRODUCT DESCRIPTION

[La gestion du Xénope lisse \(\*Xenopus laevis\*\) en Argentonnois](#) IBMA

[LIFE CROAA](#)

[Onema Nord-Est](#)

[PNR Brenne](#)

- [Qu'est-ce que le LIFE CROAA ?](#)
- [La Grenouille taureau et le Xénope lisse](#)

[LIFE CROAA](#)

[INPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[Thirion, J.-M. & Fouquet, A. 2003. Le Xénope lisse : \*Xenopus laevis\* \(Daudin, 1802\). In : Pascal, M., Lorvelec, O., Vigne, J.-D., Keith, P. & Clergeau, P. \*Évolution holocène de la faune de Vertébrés de France : invasions et extinctions\*. Rapport INRA/CNRS/MNHN: 148-150.](#)

[Dejean, T., Miaud, C. et Ouellet, M. 2010. La chytridiomycose : une maladie émergente des amphibiens. Bull. Soc. Herp. Fr. 134 : 27-46.](#)

[Agglomération du Bocage Bressuirais. \(2014\). Le Xénope, un amphibien invasif en nord Deux-Sèvres. Une menace pour la biodiversité aquatique locale. Brochure d'information.](#)

[Berger, L., Speare, R., & Hyatt, A. \(1999\). Chytrid fungi and amphibian declines: overview, implications and future directions. \*frogs\*, 23](#)

[Communauté de communes de l'Argentonnois et Agglomération du bocage bressuirais. \(2014\). Le Xénope lisse : Plan d'action. Rapport technique, retour d'expérience \(juin 2011 - décembre 2013\). 23 pp.](#)

[Communauté de communes de l'Argentonnois. \(2013\). Le Xénope lisse. Poster.](#)

[Eggert, C., & Fouquet, A. \(2013\). A preliminary biotelemetric study of a feral invasive \*Xenopus laevis\* population in France. \*Alytes\*, 23\(3-4\), 144-149.](#)

[Fouquet, A., & Measey, G. J. \(2006\). Plotting the course of an African clawed frog invasion in Western France. \*Animal biology\*, 56\(1\), 95-102.](#)

[Grosselet, O., Thirion, J.-M., Fouquet, A., & Grillet, P. \(2005\). Résumé de l'étude sur les invasions biologiques : cas du Xénope commun ou Xénope du Cap, \*Xenopus laevis\* \(Daudin, 1802\). \*Zamenis\*, \(12\), 17-18.](#)

[Grosselet, O., Thirion, J.-M., Grillet, P., & Fouquet, A. \(2005\). Etude sur les invasions biologiques : cas du Xénope commun ou Xénope du Cap, \*Xenopus laevis\* \(Daudin, 1802\).](#)

[Grosselet, O., Thirion, J.-M., Grillet, P., & Fouquet, A. \(2006\). Le xénope lisse, une nouvelle espèce invasive en France. \*Le Courrier de la Nature\*, \(225\).](#)

[Koch, G. \(2011\). Le Xénope : lancement d'un plan d'action en Argentonnois. Massais.](#)

[Lefebvre, F. \(2014\). Le Xénope, un amphibien invasif en Nord Vienne. Brochure d'information.](#)

[Lillo, F., Faraone, F. P., & Lo Valvo, M. \(2010\). Can the introduction of \*Xenopus laevis\* affect native amphibian populations? Reduction of reproductive occurrence in presence of the invasive species. \*Biological Invasions\*. doi:10.1007/s10530-010-9911-8](#)

[LPO Anjou. \(2013\). Plan de lutte contre le Xénope lisse \(\*Xenopus laevis\*\). Bilan de l'action menée dans les Pays de la Loire.](#)

[Measey, G. J. \(1998\). Diet of feral \*Xenopus laevis\* \(Daudin\) in South Wales, UK. \*Journal of Zoology\*, 246\(03\), 287-298.](#)

[Measey, G. J. \(1998\). Terrestrial prey capture in \*Xenopus laevis\*. \*Copeia\*, 1998\(3\), 787-791.](#)

[Measey, G. J., Rödder, D., Green, S. L., Kobayashi, R., Lillo, F., Lobos, G., and others. \(2012\). Ongoing invasions of the African clawed frog, \*Xenopus laevis\*: a global review – supplementary material. \*Biological Invasions\*, 14, 2255-2270.](#)

[Pelé, J. \(2013\). Plan d'action. Xénope lisse en Maine-et-Loire. LPO Info Anjou 94.](#)

[Secondi, J., Miaud, C., Koch, G., Audebaud, B., Desgranges, S., Pelé, J., and others. \(2013\). Le Xénope lisse, de la veille à l'action.](#)

[Schramm, M. \(1987\). Control of \*Xenopus laevis\* \(Amphibia: Pipidae\) in fish ponds with observations on its threat to fish fry and fingerlings. \*Water SA \(Pretoria\)\*, 13, 53-56.](#)

[Thirion, J.-M., Grillet, P., Doré, F., Bitton, G., Koch, G., & Cotrel, N. \(2009\). Etude et propositions de modèles de lutte contre le Xénope lisse \*Xenopus laevis\*. Conseil général des Deux-Sèvres.](#)

Espèce interdite d'introduction dans le milieu naturel sur le territoire métropolitain ([arrêté du 30 juillet 2010](#)).  
La détention d'individus de Xénope lisse est possible à condition de détenir les autorisations nécessaires, selon [les articles L413-1 à 4](#) du Code de l'Environnement et l'arrêté du [10 août 2004](#) : le détenteur doit posséder un certificat de capacité ainsi qu'une autorisation préfectorale d'ouverture.

#### CITATION

OFB & UICN France. 2021. *Xenopus laevis*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

